

Lumen

Selected Proceedings from the Canadian Society for Eighteenth-Century Studies
Travaux choisis de la Société canadienne d'étude du dix-huitième siècle

LUMEN

« Une âme de femme dans un corps d'homme ». La représentation du travesti dans les *Mémoires de l'abbé de Choisy*

Isabelle Billaud

Volume 23, 2004

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1012190ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1012190ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Canadian Society for Eighteenth-Century Studies / Société canadienne d'étude du dix-huitième siècle

ISSN

1209-3696 (print)

1927-8284 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Billaud, I. (2004). « Une âme de femme dans un corps d'homme ». La représentation du travesti dans les *Mémoires de l'abbé de Choisy*. *Lumen*, 23, 133–149. <https://doi.org/10.7202/1012190ar>

Copyright © Canadian Society for Eighteenth-Century Studies / Société canadienne d'étude du dix-huitième siècle, 2004

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

6. «Une âme de femme dans un corps d'homme¹». La représentation du travesti dans les *Mémoires de l'abbé de Choisy*

Dans l'éloge qu'il fait de l'abbé de Choisy en 1777, d'Alembert note que pour apprécier la valeur des onze volumes de *L'Histoire de l'Église* écrits par ce singulier personnage, il suffit de se représenter «un prêtre octogénaire, sous un habit de femme si peu fait pour son âge et pour son état, travaillant à l'histoire des martyrs et des anachorètes, et se mettant des ajustements profanes de la même main dont il écrivait les décisions du concile²». De fait, parallèlement à la rédaction de ces annales ecclésiastiques, l'abbé de Choisy, tour à tour ambassadeur au Siam, académicien appliqué et écrivain fécond, se remémore ses frasques de jeunesse en travesti sous les noms de la comtesse des Barres et de Mme de Sancy dans deux fragments d'un récit autobiographique qui ne seront publiés que plusieurs années après sa mort en 1724, d'abord séparément en 1735 et 1819, puis regroupés sous le titre *Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme*. Ce penchant pour les ajustements du sexe opposé issu en grande partie d'une éducation maternelle émasculante, Choisy y fait aussi amplement allusion dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV* publiés quelques années auparavant en 1727. Comme l'a remarqué Dominique Bertrand, tout devrait opposer ces deux textes qui relèvent de cadres génériques apparemment divergents³. D'un côté, on croit

-
- 1 Il s'agit de l'expression de Georges Mongrédien dans son introduction à la dernière édition offerte des *Mémoires de l'abbé de Choisy*, Paris, Mercure de France, 1966. C'est cette édition, qui combine ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV* aux cinq fragments regroupés sous le titre *Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme*, que nous utiliserons ici.
 - 2 D'Alembert, «Éloge de l'abbé de Choisy» [1777], dans *Œuvres de d'Alembert*, t. 3, part. 1, Genève, Slatkine reprints, 1967, p. 46.
 - 3 Dominique Bertrand, «Fictions et Mémoires de l'androgynie : les écritures croisées de l'abbé de Choisy», dans Alain Montandon et Max Véga-Ritter (édit.), *L'Un(e) miroir l'autre*, Clermont-Ferrand, Université Blaise Pascal, 1998, p. 156.

reconnaître l'aspect formel des Mémoires de la seconde moitié du XVII^e siècle, celui des Mémoires des courtisans et des mondains, celui aussi des premiers mémoires féminins qui offrent au lecteur un point de vue particulier sur l'histoire des grands. D'un autre côté, les aventures de l'abbé de Choisy habillé en femme frôlent la fiction ou la formule des faux Mémoires, et plongent le lecteur dans l'intimité de la vie du travesti où il n'est plus aucunement question d'Histoire générale. Il reste pourtant difficile de ne pas être troublé par les nombreuses symétries entre ces deux textes. Les Mémoires offrent aussi à Choisy l'opportunité de remettre en question les limites du genre, mais littéraire cette fois.

L'abbé de Choisy ne demeure certes pas l'unique personnage dont l'aptitude à déguiser son identité en imitant l'esthétique corporelle de l'autre sexe a laissé une trace de son passage dans l'histoire. La postérité de plusieurs travestis réels remarquables sous l'Ancien Régime est en effet scellée aussi bien par les biographes⁴ que par les mémorialistes qui ont côtoyé ces personnages énigmatiques de près ou de loin. La plupart de ces témoignages évoquent les actions héroïques de femmes en habit d'homme et celles plus facétieuses d'hommes qui imitent l'esthétique corporelle de l'autre sexe⁵. Nombreux également sont les mémorialistes qui rapportent leurs propres expériences⁶, occasionnelles cette fois, en travestis. Pour les femmes mémorialistes plus particulièrement, telle

4 Madame de Saint Balmont est célébrée à ce titre non seulement par le père Jean-Marie de Vernon qui publie sa biographie à Paris en 1678, mais aussi par plusieurs mémorialistes comme Mme de La Guette par exemple qui est comparée à cette «amazone chrétienne» en raison de sa valeur et de sa conduite martiale. Voir Madame de La Guette, *Mémoires* [1681], Paris, Mercure de France, 1982, p. 103.

5 Pensons à cette femme qui passait dans l'armée espagnole pour le plus brave des officiers dont Henri de Campion loue dans ses *Mémoires* ([1807], Paris, Mercure de France, 1990) la chasteté et la bravoure exemplaires, ou à ce portrait repoussant du chevalier d'Éon esquissé dans les *Mémoires* de la marquise de La Rochejaquelein : «Il me semble encore voir cette étrange figure [...] des sourcils noirs et épais ombrageaient ce hideux visage ; son air hardi et le mouvement de ses bras et de ses jambes, qu'il soulevait en gesticulant, c'était incroyablement à voir !», *Mémoires* de la marquise de La Rochejaquelein [1814], Paris, Mercure de France, 1988, p. 66.

6 Les travestis qui écrivent des Mémoires s'avèrent en revanche beaucoup plus rares. Hormis l'abbé de Choisy, seules trois femmes, guerrières de l'époque révolutionnaire, ont raconté leurs frasques en travesties. Ces trois femmes sont : Renée Bordereau, qui combat dans les armées vendéennes, Thérèse Figueur, plus connue sous le nom de Sans-Gêne, engagée dans les troupes girondines puis ralliée aux troupes de l'Empire, et Ida Saint-Elme, héroïne hollandaise dont les *Mémoires* selon Sylvie Steinberg s'avèrent plus romancés. Voir à ce sujet Sylvie Steinberg, *La Confusion des sexes. Le Travestissement de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Fayard, 2001, p. 253-254.

Mlle de Montpensier ou Mme de La Guette, ces aventures où elles revêtent le costume en même temps que le rôle masculin leur permettent avant tout de déployer la singularité d'une conduite et, conséquemment, de justifier leur prise de parole sans déroger au modèle de la femme forte ni à la spécificité d'un héroïsme féminin dicté en partie par les moralistes⁷. Parallèlement, chez les hommes mémorialistes, il est plus facilement question de déguisement social, et généralement valorisant, que de travestissement générique. Pour les hommes, le travestissement en femme reste ainsi avant tout associé non seulement à l'intrigue, en particulier à l'intrigue amoureuse⁸, mais aussi, voire surtout, à la débauche, matière à condamnations qui conduit presque invariablement à l'exil. Si Choisy n'échappe pas à cette fatalité, il n'en reste pas moins que la légèreté avec laquelle cet abbé de cour se remémore ses aventures galantes en travesti avec de jeunes vierges frappe, d'autant plus que le mémorialiste assume sans ambages, et à la première personne, ce qu'il appelle «ma petite faiblesse de vouloir passer pour femme⁹». Ses *Mémoires* en travesti posent le problème de l'échange entre les genres à une époque, en équilibre entre deux siècles, où les discours sur le sexe, comme le remarque Michel Foucault dans le premier volet de son *Histoire de la sexualité*¹⁰, n'ont pas cessé de proliférer. C'est justement cette question de la représentation du personnage travesti et celle de la circulation des savoirs sur la généricité au tournant du siècle des Lumières qui nous intéresseront dans cet article afin d'examiner l'impact de ces savoirs sur la représentation du travesti dans les *Mémoires* de l'abbé de Choisy. Il s'agira plus spécifiquement de comprendre d'une part, la façon dont le discours de la médecine et de la science influence la mise en scène du personnage travesti et d'autre part, d'explorer la manière dont cette mise en scène suscite à son tour une remise en question des repères sur lesquels reposent l'ordre établi et la distribution

7 Le travestissement s'avère aussi pour certaines un moyen de fuir un mari embarrassant, comme chez les sœurs Mancini, ou de se garantir des persécutions menées contre les protestants, comme c'est le cas de Mme Du Noyer à la fin du XVII^e siècle.

8 Au théâtre, comme l'a montré Georges Forestier, la pratique du travestissement masculin demeure semblablement motivée par la poursuite ou la conquête amoureuse et permet avant tout de se rapprocher de l'être aimé. Georges Forestier, *Esthétique de l'identité dans le théâtre français (1550-1680)*. *Le Déguisement et ses avatars*, Genève, Droz, 1988.

9 *Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme*, Paris, Mercure de France, 1966, p. 450.

10 Michel Foucault, *Histoire de la sexualité I. La Volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976.

des rôles dans la société. Il suffit par exemple à Choisy, devenu femme aux yeux du public, de s'inventer veuve et comtesse pour déjouer l'effet d'avilissement produit par ce changement de genre. La représentation du travesti chez Choisy frôle également continuellement l'interdit qui menace l'ambiguïté sexuelle et les conduites contre nature fomentées par l'attrait pour une personne de même sexe. Pourtant, si le héros travesti dans les *Mémoires* de Choisy trouble aussi bien les hommes que les femmes, ce sont des jeunes filles que le recours au procédé lui permet de conquérir. Ordre et désordre se mêlent ainsi encore au détour des apparences.

Confusion des sexes et division des genres.

La version des médecins

Comme le souligne Michel Delon, dans un article sur la difficulté théorique que représente la division des sexes sous l'Ancien Régime¹¹, la confusion des sexes et la perte de références qui lui est associée génèrent durant tout l'âge classique une panique latente que toute une trame de discours tentent de pallier en invoquant essentiellement le «prétexte anatomique» qui régule la conception hiérarchique de cette division. Jusqu'au XVIII^e siècle, en effet, être homme ou femme revient non pas à appartenir organiquement à l'un ou l'autre sexe, mais à s'accorder avec un genre en fonction duquel un rôle social est assigné¹². Dans les traités de médecine et de physiognomonie, les observations au sujet de cette analogie sont en effet fondées en majeure partie sur la théorie galénique suivant laquelle le corps de la femme est considéré comme une version inversée du corps masculin et demeure donc imparfait. Un seul et unique sexe est conséquemment partagé et le degré de sa perfection fixe la règle de distribution des rôles que chacun doit jouer dans la société. Fortifiée ou ridiculisée, cette théorie, nonobstant les découvertes et les nombreux débats sur les organes de la génération et sur certains mécanismes de la reproduction, demeure encore effective au XVIII^e siècle. Toutefois, ce n'est plus la situation et le développement des organes qui justifient au

11 Michel Delon, «Le Prétexte anatomique», *Dix-huitième siècle*, 12, numéro spécial : *Représentations de la vie sexuelle*, 1980, p. 35-48.

12 Comme le montre en effet Michel Delon dans son article, «dans leur forme comme dans leur fonction, les deux sexes obéissent à un même schéma, unique et orienté», si bien que cette analogie anatomique sert encore de «prétexte» pour soutenir la prééminence masculine, Michel Delon, «Le Prétexte anatomique», p. 35.

XVIII^e siècle le statut social des individus, mais leur spécificité. Autrement dit, comme le remarque Thomas Laqueur, dans son essai sur le corps et le genre en Occident, «la besogne culturelle que le genre avait accomplie dans le modèle de la chair unique se [trouve] désormais entièrement dévolue au sexe¹³». Pour étayer cette réflexion sur la supériorité anatomique et sociale de l'homme et en déterminer la cause naturelle, les médecins recourent aussi, on le sait, à la théorie des tempéraments. Cette théorie, que la majorité des médecins des Lumières complexifient avant de la remettre en cause au profit du «prétexte anatomique», explique encore à la fin du XVII^e siècle le dimorphisme sexuel. La théorie des tempéraments fixe aussi tout un système de signes liés à la complexion des individus, de telle sorte que la souplesse du cheveu, la pâleur de la peau et la mollesse du corps constituent quelques-uns des indices de ce qui est froid et humide et relèvent donc du genre féminin.

Changer de genre : un apprentissage

Ces signes que les personnages tentent d'usurper au moyen de divers procédés foisonnent dans les textes d'Ancien Régime qui mettent en scène des personnages travestis. Pour accentuer la pâleur de sa peau, l'abbé de Choisy note dans ses *Mémoires* qu'il s'applique tous les soirs «de l'eau de veau et de la pommade de pieds de mouton¹⁴». Parallèlement, la même pâleur distingue l'abbé d'Entragues dans le portrait du personnage que dresse Saint-Simon dans ses *Mémoires* : «C'était un grand homme, très bien fait, d'une pâleur singulière qu'il entretenait à force de saignées, qu'il appelait sa friandise ; dormait les bras attachés pour avoir de plus belles mains, et quoique vêtu en abbé, il était mis si singulièrement qu'il se faisait regardé avec surprise¹⁵». La pâleur de la peau, le soin parfois démesuré porté au corps, la tenue et la retenue ecclésiastiques révisées représentent autant d'artifices qui permettent de caractériser les deux personnages travestis. Chez Choisy cependant, l'illusion est sans doute portée à son paroxysme. Selon cette même

13 Thomas Laqueur, *La Fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris, Gallimard, 1992, p. 173.

14 *Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme*, p. 434.

15 Saint-Simon, *Mémoires (1718-1721)*, Yves Coirault (édit.), Paris, Gallimard, coll. «Bibliothèque de la Pléiade», 1987, t. 7, p. 575.

théorie des humeurs, la chaleur provoque l'apparition des caractères masculins à la puberté et permet de dissocier les garçons des filles dont les complexions jusque-là identiques, dominées par l'humidité, les rapprochent de celles de la femme et expliquent leur faiblesse et leur fragilité. Comme le note Sylvie Steinberg, «les garçons passent de l'humidité féminine à la sécheresse masculine¹⁶», de sorte que la masculinité devient aussi un état qui se construit à partir de la féminité infantile. Si le recours à la théorie des humeurs rend intelligible le principe d'une telle construction, il peut aussi offrir un remède efficace pour ralentir les indices de la différenciation sexuelle. L'abbé de Choisy multiplie, à cet égard, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV*, les anecdotes relatives aux habitudes d'enfance que lui a fait prendre sa mère et dont il ne s'est pas débarrassé depuis. Choisy répète qu'il était toujours avec sa mère et qu'elle était «continuellement à l'ajuster¹⁷». Il précise, en outre, qu'aucun détail n'était négligé pour vaincre une nature masculine qui freinait cette entreprise de féminisation¹⁸. De la même façon, les manifestations de la masculinité associées à cet accroissement de chaleur qui surgit à la puberté sont enrayées. Le mémorialiste indique en effet dans les premières pages de l'«Histoire de la comtesse des Barres» : «Je n'avais point de barbe, on avait eu soin, dès l'âge de cinq ou six ans, de me frotter tous les jours avec une certaine eau qui fait mourir le poil dans la racine, pourvu qu'on s'y prenne de bonne heure¹⁹». Cette eau à laquelle l'abbé de Choisy fait allusion pourrait être composée à partir de l'orpiment, du sulfure naturel d'arsenic dont on se sert, comme le remarque Furetière dans son *Dictionnaire*, pour faire tomber le poil²⁰. Pour parfaire cette mutation générique, Mme de Choisy a également façonné le corps de l'abbé afin de faire apparaître une gorge semblable à celle d'une fille de quinze ans : «on m'avait mis dès l'enfance des corps [de fer] qui me

16 Sylvie Steinberg, *La Confusion des sexes. Le Travestissement de la Renaissance à la Révolution*, p. 107.

17 Abbé de Choisy, *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV*, p. 331.

18 Son alimentation, note-t-il par exemple dans les premières pages de son *Journal du voyage au Siam*, reposait sur la théorie des tempéraments : «Cela m'a fait songer plus d'une fois à ma mère qui avait banni de sa maison clou, muscade, girofle, et à peine laissait-elle passer le sel, de peur que son fils, l'enfant gâté, ne se sentit échauffé». Abbé de Choisy, *Journal du voyage au Siam* [1687], présenté et annoté par Dirk Van der Cruysse, Paris, Fayard, 1995, p. 56.

19 *Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme*, p. 475.

20 Antoine Furetière, *Dictionnaire universel* [1690], t. 3, Paris, S.N.L.-Le Robert, 1978, article «POIL».

serraient extrêmement et faisaient élever la chair qui était grasse et potelée²¹». Enfin, pour compléter le travestissement, Choisy affirme qu'il a été «presque en naissant accoutumé aux habillements de femmes²²». Cette révélation n'a cependant rien d'étonnant puisque l'on sait que les enfants sous l'Ancien Régime portent une robe unisexe jusqu'à l'âge de six ou sept ans, robe qui ressemble d'ailleurs peu ou prou à une soutane d'ecclésiastique. Cependant, les accessoires ajoutés à ce vêtement pour le masculiniser, tels que le justaucorps, la culotte, le pourpoint, le manteau et le chapeau, rendent visibles, comme l'a remarqué Philippe Ariès, les étapes de la croissance du jeune garçon²³. Dans cette perspective, un aveu analogue, qui apparaît à plusieurs reprises dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV*, révèle l'étendue de la singularité de l'affublement de Choisy : «On rira, écrit le mémorialiste, de me voir habillé en fille jusqu'à l'âge de dix-huit ans ; on n'excusera pas ma mère de l'avoir voulu²⁴». Notons toutefois que le récit d'enfance, un des lieux communs du genre des mémoires, assure avant tout la cohésion du personnage. Il offre de cette façon les clefs pour expliquer une personnalité et justifier les actions à venir. Chacune des anecdotes qui composent le récit d'enfance chez Choisy révèle une étape de la confection du travestissement. Le personnage y est toujours représenté comme une victime saisie par l'autorité maternelle pour le faire entrer dans un genre qui va à l'encontre de sa nature. Le récit d'enfance devient aussi, par conséquent, comme dans les Mémoires féminins, une sorte de reflet des brimades dont le mémorialiste sera aussi la proie au moment de la rédaction de ses souvenirs : «Le monde est si méchant, écrit l'abbé de Choisy dans ses *Mémoires*, et c'est une chose si rare de voir un homme souhaiter d'être femme qu'on est exposé souvent à de mauvaises plaisanteries²⁵». Ces mauvaises plaisanteries auxquelles le mémorialiste fait allusion deviennent ordinairement, pour les hommes qui adoptent un vêtement non conforme à leur qualité, l'amorce d'une condamnation dont la rigueur n'est pas constante. Il reste toutefois, comme le précise clairement Jean-Baptiste Thiers en 1686, dans son *Traité des jeux et des divertissements*, que «les ecclésiastiques peuvent aisément comprendre

21 *Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme*, p. 476.

22 *Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme*, p. 431.

23 Voir Philippe Ariès, *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1973, p. 75-89.

24 Abbé de Choisy, *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV*, p. 33.

25 Abbé de Choisy, *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV*, p. 437.

qu'il ne leur est nullement permis de se masquer puisque cela est interdit à tous les Chrétiens, sans exception²⁶». On comprend dès lors pourquoi chaque bribe du récit d'enfance disséminée dans l'ensemble du texte associe le motif du travestissement aux extravagances maternelles.

La transgression des interdits

Au-delà de ce témoignage sur les différents expédients auxquels a recours Mme de Choisy pour masquer la nature masculine de son fils, c'est aussi tout un processus de formation des individus consacré au maintien de la différenciation des sexes qui est remis en question. Comme le remarque Philippe Perrot dans *Le Travail des apparences*, «par le moule vestimentaire, par la contrainte gestuelle et posturale, par l'habitude alimentaire, la vie quotidienne sculpte les complexions²⁷», et ces facteurs matériels qui constituent autant de facteurs sociaux sont transformés en normes, en règles, en lois. Chez Choisy, le travail des apparences se poursuit à l'encontre de l'édification de ces frontières entre les genres et au cœur même de quelques-unes des institutions désignées pour préserver le maintien de l'ordre social. Ce qui frappe en effet à la lecture des *Mémoires* de Choisy, c'est encore la facilité avec laquelle la conduite du personnage semble parfois approuvée, voire favorisée par son entourage. Comme l'a noté Dirk Van der Cruysse au sujet des deux principaux fragments qui composent les *Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme*, le parallélisme entre les histoires de Mme de Sancy et de la comtesse des Barres est trop saisissant pour être attribué au hasard²⁸. Les schémas des deux récits sont identiques, les personnages principaux, mais aussi secondaires, sont comparables, et seul le cadre du travestissement les distingue. Ainsi, dans le premier fragment, le travesti déguise, dans un contexte parisien aisé à reconnaître, un sexe qui n'est un secret pour personne, tandis que dans le second il joue, dans un cadre provincial fictif, le personnage d'une veuve dont la véritable identité est ignorée. Dans ces deux épisodes, le visible, ce qui passe pour vrai, est illusion,

26 Jean-Baptiste Thiers, *Traité des jeux et des divertissements qui peuvent être permis ou qui doivent être défendus aux chrétiens, selon les règles de l'Église et le sentiment des Pères*, Paris, A. Dezallier, 1686, p. 328.

27 Philippe Perrot, *Le Travail des apparences. Le Corps féminin XVIII^e-XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 1984, p. 61.

28 Dirk Van der Cruysse, *L'Abbé de Choisy. Androgyne et mandarin*, Paris, Fayard, 1995, p. 166.

et le faux est chaque fois pris pour le vrai. La vérité s'énonce sur le mode fictif, illusoire, et le texte lui-même est agencé en trompe-l'œil. Par conséquent, la juxtaposition de contextes différents dans ces fragments ne met pas tant en lumière le point de vue du porteur du déguisement que celui du témoin de l'illusion. Or, la règle de sociabilité dans la seconde moitié du XVII^e siècle repose précisément sur le règne des apparences et sur le contrôle des comportements²⁹. Elle revient à offrir aux autres une représentation de soi en accord avec l'idéal commun du groupe ou encore à dissimuler tout ce qui ne relève pas de cette identité que l'on désire se voir reconnue. Autrement dit, comme l'écrit Gaëtane Lamarche-Vadel, dans son essai sur la duplicité, «le secret au XVII^e siècle n'est pas un abri de la vérité, mais un art de la dissimulation. En ce domaine, l'honnête homme, l'homme de cour, le moraliste, l'homme de science, chacun veut être virtuose³⁰». En usant à découvert du déguisement de soi, l'abbé de Choisy ne dépare donc pas tant dans une société de cour polie par une volonté de s'assurer une position de prestige, par un désir d'être estimé par les autres au moyen d'un comportement de façade approprié³¹. En outre, dans la mesure où cette double représentation suggère que le triomphe de l'illusion participe en quelque sorte de la légitimation d'une conduite hors norme, elle dévoile aussi les écarts entre ce qui est prescrit et les pratiques sociales telles qu'elles sont édifiées par le mémorialiste. Le comportement du travesti s'inscrit-il dès lors dans les normes de la société où il évolue, ou bien représente-t-il une véritable subversion de l'ordre établi ?

Sous l'Ancien Régime, les trois grands codes qui régissent les pratiques sexuelles — le droit canonique, le tribunal religieux et la jurisprudence civile — s'accordent pour chasser avant tout les formes de

29 Voir à ce sujet Norbert Elias, *La Société de cour* [1969], Paris, Flammarion, 1985, et particulièrement les chapitres 3 et 4.

30 Gaëtane Lamarche-Vadel, *De la duplicité, les figures du secret au XVII^e siècle*, Paris, La Différence, 1994, p. 67.

31 En outre, l'opinion des autres et le regard de ce public posé sur l'abbé augmentent le plaisir du travesti au même titre que le jugement d'autrui dans la société de cour confirme l'image flatteuse dictée par l'amour-propre que chacun se fait de soi. «J'ai cherché, écrit à ce titre Choisy, d'où me venait un plaisir si bizarre, le voici : le propre de Dieu est d'être aimé, adoré ; l'homme, autant que sa faiblesse le permet, ambitionne la même chose ; or, comme c'est la beauté qui fait naître l'amour, et qu'elle est ordinairement le partage des femmes, quand il arrive que des hommes ont ou croient avoir quelques traits de beauté qui peuvent les faire aimer ils tâchent de les augmenter par les ajustements des femmes, qui sont fort avantageux. Ils sentent alors le plaisir inexprimable d'être aimé», *Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme*, p. 435.

sexualité qui ne sont pas soumises à l'économie stricte de la reproduction. Ces conduites dérogent en effet aux règles censées régir l'ordre des choses et le plan des êtres et risquent de contrarier l'aménagement d'une «sexualité économiquement utile et politiquement conservatrice³²». Par conséquent, ce n'est pas tant le couple légitime qui suscite des questionnements que les comportements déviants, les conduites ambiguës et les conjonctions dont le potentiel reproductif est faible, voire nul. À l'aube des Lumières, les savants et les médecins sur lesquels s'appuient les juges prennent ainsi le «relais coercitif des inquisiteurs et des exorcistes³³» tandis que l'intégration progressive des principes religieux à la législation civile engendre la confusion entre péché et délit³⁴. À ce titre, le travestissement des hommes en femmes, même s'il ne s'inscrit pas directement parmi les «vices contre-nature» passibles des condamnations les plus virulentes, demeure néanmoins un avilissement qui prédispose à la débauche. Il s'agit de fait d'une pratique qui subvertit l'ordre de la nature puisque l'homme travesti refuse la perfection de son sexe. C'est justement au nom de la loi de la nature et de la loi divine énoncée dans le *Deutéronome*³⁵ que théologiens, moralistes et juristes sous l'Ancien Régime fondent leurs principaux arguments pour légitimer l'interdit du travestissement. Le recours au masque, déclare le juge Claude Noiroot dans son *Traité sur l'origine des masques*³⁶, ne peut être envisagé sans faire injure à Dieu puisqu'il s'agit de corriger, de couvrir l'ouvrage de l'auteur de toutes choses. Le déguisement relève par conséquent d'une conduite hérétique puisque ce qui est «feint est ouvrage du diable³⁷». Dans cette perspective, le travestissement de son sexe

32 *Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme*, p. 50.

33 Michel Delon, «Le Prétexte anatomique», p. 46.

34 Voir Marie-Sylvie Dupont-Bouchat, «Les Nouvelles conduites sexuelles aux XVI^e et XVII^e siècles», dans Jacques Poumarède et Jean-Pierre Royer (édit.), *Droit, histoire et sexualité*, Paris, L'espace juridique, 1987, p. 105-120.

35 *Deutéronome*, 22, 5 : «une femme ne portera point un habillement d'homme, et un homme ne mettra point des vêtements de femme ; car quiconque fait ces choses est en abomination devant l'Éternel».

36 Ce traité édité pour la première fois en 1609 est diffusé de nouveau à partir de 1838. Claude Noiroot, *L'Origine des masques, mommeries, bernez e revennez e jours gras de caresme prenant, menez sur l'asne à rebours e charivary* [Langres, 1609], dans Constant Leber (édit.), *Collection des meilleurs dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'histoire de France*, Paris, G.A. Dentu, t. 9, 1838.

37 Claude Noiroot, *L'Origine des masques*, p. 88.

n'équivaut pas seulement à «un barbouillement de la figure de Dieu³⁸» : il revient aussi à calomnier doublement la nature qui a distingué l'homme de la femme. En outre, ajoute le juge Noiro, si la nature a introduit cette loi, «le Createur la confirme qui ne veult point l'homme estre effeminé ny du corps, ny d'habits, ny en faits³⁹». Pour rappeler le danger qui menace la féminisation, Noiro évoque l'impudicité des empereurs romains comme Caligula ou Élagabal⁴⁰. Ces exemples visent toutefois moins à blâmer l'habitude pour un homme de s'habiller en femme⁴¹ qu'à dénoncer les excès encourus par cette pratique comme la «mollesse» ou plus précisément l'homosexualité passive, ordinairement punie par le feu⁴². La pratique judiciaire rejoint ainsi les prescriptions canoniques et les principes religieux qui défendent explicitement à tous

38 Claude Noiro, *L'Origine des masques*, p. 90.

39 Claude Noiro, *L'Origine des masques*, p. 97.

40 Noiro précise que Caligula «souvent se revestoit comme une Venus, une Diane, ou une Vierge, courant le cerf avec tous les attifets, chevelures, habits et visage de femme» tandis qu'Élagabal «ne se contentoit pas de l'accoutrement de femme», mais «haranguoit des diverses façons de putasser» en brouillant «sa beauté naïve par fards et déguisemens infames», Claude Noiro, *L'Origine des masques*, p. 95. De la même façon, la démonstration de Noiro s'appuie sur l'autorité des auteurs chrétiens de l'Antiquité pour vitupérer les hommes dont l'affublement, mais aussi, voire surtout, le comportement qui lui est associé, ne sont pas conformes au genre masculin. Il cite tour à tour saint Cyprien qui, s'adressant à un bateleur disposé à renoncer aux vêtements féminins et à se convertir, confirme que «c'est bien plus grand crime de non seulement prendre et vestir les accoutremens de femmes, mais aussi avec ce représenter et exprimer les gestes deshonestes et effoeminez de ce sexe» (p. 96-97), et saint Augustin qui, ne sachant s'il doit appeler ceux qui paraissent habillés en femmes «hommes faux et contrefaits ou faulses dissimulees femmes» (p. 99), atteste l'infamie de cet usage.

41 Cette habitude pour les Romains, comme l'a noté Eva Cantarella dans ses travaux sur la bisexualité dans le monde antique, s'avérait en effet une pratique répandue et relativement tolérée socialement et juridiquement. Eva Cantarella, *Selon la Nature, l'usage et la loi. La Bisexualité dans le monde antique*, Paris, La Découverte, 1991, p. 259.

42 Eva Cantarella cite Valentinien, Arcadius et Théodose qui, dans une constitution adressée à Orientius, vicaire de la cité de Rome, condamnèrent expressément les homosexuels passifs qui se prostituaient et non pas d'une façon générale le travestissement des hommes en femmes : «*Laudanda igitur experientia tua omnes, quibus flagiti usus est uirile corpus muliebriter constitutum alieni sexus damnare patientia, nihilque discretum habere cum feminis, occupatos, ut flagitii poscit inmanitas, atque omnibus eductos, pudet dicere, uirorum lupanaribus spectante populo flammae uindicibus expiabit, ut uniuersi intellegant sacrosanctum cunctis esse debere hospitium uirilis animae nec sino summo supplicio alienum expetisse sexum qui suum turpiter perdidisset*», *Selon la nature, l'usage et la loi. La Bisexualité dans le monde antique*, p. 257.

les Chrétiens, à la manière de Jean-Baptiste Thiers dans son *Traité des jeux et des divertissements*, de paraître masqué ou de déguiser son sexe. Par ailleurs, si on se fie à Daniel Jousse, dans un traité juridique publié en 1771, la pratique du travestissement doit être rattachée au «crime de faux⁴³» et punie comme telle. Toutefois, les travestis cités en exemple par Jousse sont condamnés à des peines qui vont de l'amende honorable à la fustigation jusqu'à effusion de sang⁴⁴. De ce point de vue, les textes qui mettent en scène des travestis demeurent en quelque sorte le miroir des fictions juridiques sur lesquelles reposent les peines encourues par un sujet qui déguise son sexe.

Un abbé protégé des rigueurs de la Loi

Comme l'a montré Christian Biet, «la littérature construit des simulacres esthétiques et mimétiques sur des simulacres sociaux opératoires et efficaces, afin d'établir une distance interprétative capable de faire réfléchir le lecteur [...] sur l'ensemble des simulacres dont elle parle et qu'elle utilise⁴⁵». La représentation du travesti chez Choisy repose doublement sur la divulgation de ces simulacres sociaux. Elle remet en jeu le plaisir du masque et les sanctions sociales qui lui sont associées, mais aussi la complicité des spectateurs dupés par le déguisement. Il est en effet difficile dans les *Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme* d'évaluer l'ampleur des interdits reliés au travestissement ordinairement prohibés. Le personnage travesti est un ecclésiastique qui recourt au déguisement pour tromper les yeux du public, mais aussi un séducteur effréné qui joue avec l'interdit homosexuel. Son charme mystérieux trouble aussi bien les hommes que les femmes. D'une part, le mémorialiste répète qu'il avait «des amants à qui [il accordait] de petites faveurs

43 Daniel Jousse, *Traité de la justice criminelle de France*, Paris, Debure Père, part. 4, liv. 3, titre 15, 1771, p. 344. Le «crime de faux» qui désigne de façon générale «toute action faite pour détruire, altérer ou obscurcir la vérité au préjudice de quelqu'un, & dans le dessein de le tromper» peut être commis, précise-t-il, de trois manières, soit par écritures, par paroles ou par faits, dernière catégorie à laquelle le recours au masque ou au travestissement de son sexe est associé, Daniel Jousse, *Traité de la justice criminelle de France*, p. 341.

44 Daniel Jousse, *Traité de la justice criminelle de France*, part. 4, liv. 3, t. 35, «Masques & Déguisement de Sexe», p. 829-830.

45 Christian Biet, *Droit et littérature sous l'Ancien Régime. Le Jeu de la valeur et de la loi*, Paris, Honoré Champion, 2002, p. 11.

fort réservé sur les grandes⁴⁶». D'autre part, il offre sous le couvert de l'illusion le spectacle de ses écarts de conduite avec des jeunes filles qu'il prend plaisir, pour pimenter le jeu, à habiller en garçon. Les reproches de son entourage ne concernent pas pourtant sa frivolité ni la dépravation de ses mœurs, mais touchent avant tout un débordement d'amour-propre en désaccord avec le genre féminin et le rôle social que le travesti s'est octroyés. Ainsi, les investigations que met en œuvre le cardinal informé du désordre visent moins les péchés de chair de l'abbé que l'immodestie de son ajustement⁴⁷. Déguisements et masques, mariages carnavalesques, curés accommodants, jeunes filles délurées, veuves embrasées et tantes cupides, tous les personnages que l'abbé travesti choisit d'insérer dans son récit de vie participent ainsi de cette mise en scène que la métaphore antique du *theatrum mundi* vient éclairer pour représenter moins les ressorts mordants de cette rouerie que le plaisir des jeux de rôles. Néanmoins, si dans le premier fragment, puisque les véritables sexe et nom de Mme de Sancy sont connus de son entourage parisien, la mascarade ne dépasse pas le mariage fictif entre l'abbé travesti / Mme de Sancy et Charlotte / M. de Maulny⁴⁸ et ne sort pas «des bornes de l'honnêteté⁴⁹», dans le second, au contraire, la séduction va jusqu'au bout. Sous l'identité de la comtesse des Barres et devant des voisins attentifs placés dans la ruelle de son lit, le travesti ne se contente plus uniquement de petites faveurs⁵⁰. Toutefois, même s'il outrepassé démesurément les frontières du licite et de l'illicite destinées à éconduire les pratiques sexuelles considérées hors norme, le mémorialiste prend aussi soin de rétablir l'ordre à la fin des deux fragments ou plus exacte-

46 *Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme*, p. 432.

47 *Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme*, p. 453. En outre, l'attitude même du cardinal est révélatrice puisque sa désapprobation ne vise aucunement le travestissement d'un ecclésiastique, mais un débordement de coquetterie que compense une modestie allouée à l'un de ces signes visibles repérables chez une femme. Par ailleurs, le recours au féminin pour qualifier les adjectifs accentue le faux-semblant : «Je devins rouge comme du feu. — Au moins, me dit-il tout bas, si vous êtes coquette, vous êtes modeste ; l'un passera pour l'autre», *Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme*, p. 468.

48 Moyen commode pour les deux amants travestis, précise l'auteur, «de coucher ensemble sans que Dieu y soit offensé», *Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme*, p. 447.

49 *Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme*, p. 449.

50 *Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme*, p. 503.

ment de terminer ces deux histoires sans désordre apparent, quitte à opter pour un coup de force comme ceux utilisés au théâtre.

De fait, si sous le déguisement de Mme de Sancy le travesti est d'abord condamné à l'exil suite à une admonestation du gouverneur du Dauphin, sous l'identité de la comtesse des Barres, il est contraint par ses proches de fuir en Italie en raison de la naissance d'un enfant, fruit de son union avec Roselie / M. de Comtin, l'une des jeunes filles qu'il habille en garçon et dont les aventures ressemblent en tout point, hormis cette grossesse impromptue, à celles de Charlotte / M. de Maulny. Ce coup de force, cependant, positif en faveur de la loi, en faveur des normes aussi bien poétiques et esthétiques que sociales puisqu'il combine travestissement et procréation et qu'il marque un terme à l'illusion et aux aventures de l'abbé de Choisy habillé en femme, risque également de n'être, pour reprendre l'expression de Christian Biet, qu'une «grimace narrative⁵¹». Autrement dit, il demeure encore un artifice. Par ailleurs, pour pallier la sujétion qu'aurait dû occasionner son changement de genre, l'abbé de Choisy opte pour le statut de veuve, rôle qui autorise une représentation des rapports entre les sexes qui ne soient plus gouvernés par une hiérarchie fixe puisque le veuvage libère la femme de l'autorité maritale et permet une mise en situation qui va à l'encontre des coutumes et de la loi en vigueur. Personnage en défaut de loi commune dont on se méfie particulièrement lorsqu'elle jouit d'une position intermédiaire entre l'option d'un remariage ou celle d'une retraite religieuse, la veuve, à l'âge classique, autorisée à usurper une attitude foncièrement masculine en raison de ses responsabilités, n'a pas, comme l'a noté Jacques Poumarède, «bonne presse⁵²». Elle inspire d'autant plus les dramaturges de la période fin de règne qui, par le truchement de la comédie, remettent en jeu le modèle patriarcal et, indirectement, la légitimité du modèle monarchique⁵³. Dans les *Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme*, la comtesse des Barres, modeste et éloignée du commerce du monde, «fort assidu[e] à la paroisse» et préoccupée du soin des pauvres⁵⁴, offre un

51 Christian Biet, *Droit et littérature sous l'Ancien Régime*, p. 19.

52 Jacques Poumarède, «Le Droit des veuves sous l'Ancien Régime (XVII^e-XVIII^e siècles) ou comment gagner son douaire», dans Danielle Haase Dubosc et Éliane Viennot (édit.), *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*, Paris, Rivages, 1991, p. 64.

53 Voir à ce sujet Guy Spielmann, *Le Jeu de l'Ordre et du Chaos. Comédie et pouvoirs à la Fin de règne, 1673-1715*, Paris, Honoré Champion, 2002, p. 484-503 et Christian Biet, *Droit et littérature sous l'Ancien Régime*, p. 247-283.

54 *Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme*, p. 483.

portrait de façade qui s'accorde jusqu'à un certain point avec celui de la veuve chrétienne fixé par les prescriptions de l'Église⁵⁵. Toutefois, cette «jeune veuve» jouée par Choisy génère aussi bien la convoitise de jouvenceaux dépourvus de fortune que les conquêtes féminines. L'imbroglia atteint à ce titre un point culminant et les fictions sur lesquelles reposent les interdits liés au travestissement apparaissent dès lors, à travers le prisme de la fiction littéraire, démesurées.

Le monde est un théâtre, lieu du mensonge et du déguisement, semble répéter Choisy dans ses aventures, et le lecteur, nouveau public que l'abbé travesti entreprend de séduire, est lui-même invité à monter sur scène pour y tenir son rôle. Tel un romancier, tel un dramaturge, il connaît le dénouement de son histoire, il sait les tenants et les aboutissants des événements qu'il met en lumière et il choisit ceux qu'il préfère taire. C'est ainsi que, semblablement au héros multiforme⁵⁶, le mémorialiste déploie toute une palette de personnages investis par un «Je» qui se modifie en fonction de ses finalités, des événements et des âges de la vie, de telle sorte que, bien loin de s'apparenter au déguisement dont se parent ceux qui courent les bals pour se rendre méconnaissables le temps d'une fête ou d'un carnaval, le masque devient pour l'abbé travesti une identité. Comme l'observe en effet Frédéric Charbonneau au sujet de Choisy, «le dédoublement de celui dont le maquillage est une peau seconde» se trouve «dans le jeu entre visage et masque, au double sens du ludisme et de l'espace, dans ce tremblement de l'être intérieur qui empêche d'en fixer l'image⁵⁷». Pour le héros travesti dans les *Mémoires*

55 «Que les églises, recommande par exemple le père Caussin aux jeunes vierges, [vous expérimentent] une dévotion perpétuelle, les vierges une protectrice, les pauvres une miséricordieuse nourrice, les monastères une bonne amie, les orphelins une tutrice, la maison une solitaire, les compagnies un exemple de bon odeur, et Dieu surtout une fidèle servante. Nicolas Caussin, «Instructions pour les veuves», dans *La Cour sainte* [éd. de 1680], traité premier, livre 3, sec. 37, cité par Roger Duchêne, «La Veuve au XVII^e siècle», dans *Onze études sur l'image de la femme dans la littérature du XVII^e siècle*, Wolfgang Leiner (édit.), Tübingen, Narr / Paris, Place, 1984, p. 167.

56 «Une dame qui a tout l'esprit du monde, écrit Choisy dans les premières pages des *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV*, a dit que j'avais vécu trois ou quatre vies différentes, homme, femme, toujours dans les extrémités ; abîmé ou dans l'étude ou dans les bagatelles ; estimable par un courage qui mène au bout du monde, méprisable par une coquetterie de petite fille ; et dans tous ces états différents, toujours gouverné par le plaisir», p. 33.

57 Frédéric Charbonneau, «Sexes hypocrites. Le Théâtre des corps chez Jean-Jacques Bouchard et l'abbé de Choisy», *Études françaises*, 34, 1, p. 120.

de Choisy, il s'agit avant tout d'épouser un genre, un rôle, et d'ajuster le degré de modestie de son accoutrement en fonction de la conduite, dictée par les moralistes, qui sied aux femmes afin que rien ne lui soit reproché : «Je suis redevenu femme⁵⁸», «je me croyais véritablement femme⁵⁹», «j'étais femme⁶⁰», proclame finalement le mémorialiste dans les «premières intrigues de l'abbé de Choisy sous le nom de madame de Sancy». À mesure que la société dans laquelle l'abbé évolue «s'accoutume⁶¹» à ce changement de genre, le rôle que le travesti s'est octroyé semble graduellement prendre le pas sur le personnage : le plaisir du travestissement, chez Choisy, se confond ainsi avec celui de «tromper les yeux du public⁶²».

Ces deux actes de comédie que le mémorialiste livre au lecteur offrent de fait un travestissement au second degré, un trompe-l'œil qui en trompe un autre, un masque sur un masque. Le travesti se remet donc en scène comme sur le théâtre d'une grande ville ou sur le théâtre du monde : «J'ai joué la comédie cinq mois durant sur le théâtre d'une grande ville, comme une fille ; tout le monde y était trompé⁶³». Par ailleurs, à la manière du personnage travesti qui se distingue au moyen des signes visibles utilisés pour reconnaître le sexe opposé, le mémorialiste s'ancre dans un équilibre précaire entre un espace privé qui occupe inévitablement une dimension plus importante dans les Mémoires écrits par des femmes et une sphère publique ordinairement réservée aux hommes dans laquelle l'abbé de Choisy, comme en témoignent ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV*, occupe un rôle notoire. Les badineries de l'abbé habillé en femme perdent toute coloration d'innocence à la lumière de cette confusion entre histoire particulière et histoire générale. Ce ton anodin qui (re)dore le témoignage du mémorialiste ne serait alors encore qu'une illusion pour mieux découvrir les «arcanes de

58 *Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme*, p. 432.

59 *Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme*, p. 436.

60 *Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme*, p. 446.

61 Le verbe «accoutumer» est répété plusieurs fois dans le premier fragment tandis que le personnage ajuste les éléments de son travestissement, par exemple, p. 433 : «Je demeurai encore un mois sans m'ajuster davantage, afin que le monde s'y accoutumât insensiblement, ce que ne manqua pas d'arriver» et p. 434 : «Ainsi peu à peu, j'accoutumai le monde à me voir ajusté».

62 *Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme*, p. 503 : «il est bien doux de tromper les yeux du public».

63 *Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme*, p. 431-432.

l'histoire⁶⁴». Le travestissement d'un homme en femme est ordinairement prohibé par la loi, et les *Mémoires* de l'abbé de Choisy exemplifient, on l'a vu, les contradictions et les corrélations entre ces interdits et les pratiques de la société de cour. L'art du travestissement, comme on l'a constaté, résulte d'une construction qui puise dans le discours de la médecine et de la science, mais qui repose aussi, serait-il possible d'ajouter, sur la prégnance d'un discours moral qui renforce les différences entre les conduites des hommes et des femmes. L'excès d'amour-propre dont on accuse Choisy déborde à ce titre du cadre nébuleux d'un genre littéraire qui offre au mémorialiste la possibilité de tourner vers lui-même un autre miroir : «passé-présent, il s'invente, il se regarde vivre, avoir vécu⁶⁵». Les *Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme* ne devaient-ils pas ainsi la prolifération des discours sur le sexe qui, au XVIII^e siècle, incite ces figures à peine aperçues autrefois, comme l'a noté Michel Foucault, à «s'avancer pour prendre la parole et faire l'aveu de ce qu'elles sont⁶⁶» ? On peut à tout le moins remarquer que l'abbé travesti invite le lecteur à lever le voile sur la légitimité d'une répression encourue par une pratique qui, *a priori*, apparaît plus ludique que criminelle. Autrement dit, l'abbé de Choisy convie le lecteur, non seulement à monter à son tour sur scène pour prendre successivement la place de témoin et celle d'interprète, mais à s'installer librement dans le fauteuil du juge.

ISABELLE BILLAUD

Université du Québec à Montréal

64 Il s'agit de l'expression extraite du titre de la thèse de doctorat de Frédéric Charbonneau, «Du secret des affaires aux arcanes de l'histoire. Les Mémoires historiques en France entre 1610 et 1715» dont est issu son ouvrage *Les Silences de l'histoire. Les Mémoires français du XVII^e siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2001.

65 Yves Coirault, «Autobiographie et Mémoires (XVII^e-XVIII^e siècles) ou existence et naissance de l'autobiographie», *RHLF*, 6, 1975, p. 937-953.

66 Michel Foucault, *Histoire de la sexualité I. La Volonté de savoir*, p. 53.